

René **HOUALLET**
Fils de François et Isabelle Barré

Métier du père : receveur pour le roi en Anjou en 1666.

Autre acte :

ET XIX 486 Le 22.11.1666 Contrat de mariage devant Pierre Gaudion et Laurent Demonhenault

Julien Houallet, maître peintre, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, rue de Bussy, paroisse Saint-Sulpice, fils de François Houallet, receveur pour le roi à Thilliers en Anjou, et Elisabeth Barré sa femme, desquels il a dit avoir charge à l'effet du présent en joignant un certificat, et Jeanne Delacour, étant jouissante de ses droits, fille de Vincent Delacour, laboureur à Saint-Maur, et Etiennette « Cuppe ».

Parmi les témoins : François Houallet, frère, un des chevaux légers de monseigneur le dauphin, Philippe Sachon, sellier, cousin germain à cause d'Anne « Cuvillier » sa femme.

1500 livres de dot en louis d'or et d'argent dont le tiers entrera dans la communauté et le surplus demeurera propre à la future épouse.

600 livres de douaire préfix.

Les deux futurs signent très bien.

Est joint un certificat écrit par François Houallet le 06.09.1666. Il est aussi signé de sa femme Isabelle Barré.

Il est à noter que Thilliers a changé de nom depuis et est devenu Tillières (Maine-et-Loire).

Une découverte toute récente a permis de révéler le lieu du baptême de René Houallet, l'ancêtre commun à tous les Ouellet-te d'Amérique. L'acte de baptême occupe une page entière dans les registres paroissiaux de Vierzon, une ville située dans le département du Cher dans la France actuelle, mais sous l'ancien régime nommée Berry ou Haut-Berry. Vierzon est situé à environ 215 km au sud de Paris.



La norme dans les registres paroissiaux de l'époque était de consigner quatre à cinq actes sur une même page, donc l'acte de baptême de René est en quelque sorte hors norme, car il occupe une page entière. Le Vicaire Séville avait soigné son écriture pour honorer la noblesse présente au baptême (transcription à l'identique):

Le vingt six(iesm)e janvier mil six cent quarente quatre a esté baptizé René filz de honorable homme M(aitr)e François Houalet comis aux traites foraines, et de honneste Dame Isabelle Barré, fut parrin Noble M(aitr)e René Rossignol con(seil)ser du Roy et ~~proe~~ son procureur au baillage de Berry Siège Royal et Ressort de Vierzon et Maraine moulte et puissante Dame Marguerite de Bezane feme de M(essi)re Renault de La Loé Chevalier Seigneur de Brinay

M BEZANNES

Rossignol

Séville

Ce baptême du 26 janvier 1644 avait été célébré dans l'église Notre-Dame de Vierzon. Cette église, toujours debout au centre-ville, a été construite entre le 12^e et le 13^e siècle, son clocher-porche du 13^e siècle abrite cinq cloches et un grand orgue du 17^e siècle. L'église renferme un bénitier sculpté au 11^e siècle, plusieurs chapelles dédiées à divers saints du haut moyen-âge, notamment Sainte-Perpétue, patronne de Vierzon.



Notre-Dame de Vierzon

Dans les Mémoires de la Société Historique du Cher, M. E. Tausserat, membre de cette société d'histoire, avait écrit une série d'articles sur Vierzon et ses environs. Dans l'édition de 1897 il traite du 16^e et 17^e siècle d'après des pièces originales. Ce document nous permet d'en apprendre d'avantage sur le parrain et la marraine.

Son parrain était René Rossignol, décrit dans l'acte comme conseiller du roi et procureur au baillage de Berry ; la responsabilité de conseiller et procureur du Roi était l'une des fonctions les plus importantes et les plus recherchées du temps puisqu'elle conférait la noblesse. Le baillage était un tribunal composé de juges qui rendaient la justice.

En 1634, alors qu'il était déjà conseiller et procureur du roi au siège de Vierzon, il avait vendu pour sept milles livres une charge de grainetier (commerce de grains) au grenier à sel de cette ville qui devait juger en première instances des différends relatifs aux gabelles (impôts sur le sel). René Rossignol était père de onze enfants. Son petit-fils René Rossignol de la Ronde (1675-1756) est devenu conseiller du roi et contrôleur au grenier à sel et maire de Vierzon. Ce dernier est père de René (1702-1748), qui deviendra conseiller du roi, lieutenant général civil, criminel et de police aux sièges Royaux de Vierzon.

Sa marraine Marguerite de Bézannes était une dame issue d'une famille noble (noblesse d'épée), dont le titre de noblesse est identifié dès le 13^e siècle dans les régions de Champagne et de Picardie. Son époux, Regnault de La Loë, portait lui aussi un titre de noblesse (Chevalier) et il était Seigneur de Brinay, un bourg situé à environ 8 km au sud-est de Vierzon.

Le couple Bézannes – La Loë est aussi présent dans les Mémoires de la Société Historique du Cher, et on y relate même quelques anecdotes :

Marguerite de Bézannes mourut à Brinay en 1658 sans enfants de son union avec le Sieur de La Loë et laissant pour seule héritière Marguerite-Françoise Foucher, femme d'Antoine Bonnet, Seigneur de la Viollière ; la grand-mère de la dame Bonnet s'appelait Marguerite-Françoise de Bézannes. Le témoignage qui suit nous renseigne sur le caractère exigeant de la Dame de Brinay :

Marguerite de Bézannes, épouse de Messire Regnault de La Loë, écuyer, seigneur de Brinay, avait confié en 1625 à Pierre Colladon, teinturier à Vierzon, six aunes de serge pour mettre en bonne teinture amarante cramoisi ; notre industriel se met en quatre pour satisfaire une si riche cliente et, la besogne faite, porte son travail à Brinay ; mais en voyant la couleur terne de l'étoffe, Marguerite de Bézannes pousse un cri d'horreur. Colladon comprend qu'il n'a pas réussi, replie bagage et promet de mettre tous ses soins au nouvel essai qu'il va tenter ; il revient bientôt triomphant, le sourire aux lèvres et comptant cette fois sur un succès. Hélas ! Un nouveau cri d'horreur plus déchirant que le premier sort de la poitrine de la dame de La Loë : la couleur de la serge teinte pour la seconde fois ressemble à tout excepté à de l'amarante cramoisie ; pour le coup Colladon n'y tient plus, laisse le coupon, ne veut entendre aucun raisonnement et reprend le chemin de sa ville natale. Il croyait, le brave homme, avoir joué la châtelaine en lui laissant sa marchandise avariée et n'avoir plus qu'à lui envoyer sa note ; son espoir fut de courte durée : à peine installé à son comptoir, il voit entrer le notaire Tribard qui, une sommation à la main, lui notifie que sa cliente ne veut pas d'une telle façon et qu'il ait à lui tailler une autre pièce de pareille quantité et qualité pour pouvoir la faire teindre en la susdite façon et couleur.

Le malheureux Colladon parvint-il à se tirer d'affaire à son honneur et profit ? Sa terrible cliente, de son côté, pût-elle enfin se draper dans son étoffe cramoisie ? Nul ne le sait.

Quelques années plus tard, soit en 1631, le Seigneur de Brinay avait été accusé d'avoir battu, emprisonné et retenu pendant vingt-quatre heures un journalier de Méry, Denys Lecœur. Il s'avéra plus tard que le Seigneur avait été victime d'une calomnie. Le pauvre Denys Lecœur avait été manipulé par une dénommée Catherine Agard, dans le but d'incommoder ou soutirer de l'argent au Seigneur.

La grande (moult) et puissante Marguerite de Bézannes, ainsi que son époux le Seigneur de Brinay, ont laissés des traces indélébiles dans l'histoire de Vierzon. Si l'on a pris la peine de consigner ces anecdotes et de les conserver, il faut définitivement croire à la célébrité des personnages et leur importance à l'époque.

Quant à son père François, il est ici qualifié de Commis aux Traités Foraines, mais dans la plupart des autres actes de la paroisse retrouvés, il est qualifié de Contrôleur aux Traités Foraines de Vivres (ou marchandises). Les Traités Foraines étaient des droits de douanes levés sur les marchandises qui passaient d'une province à une autre au sein des Cinq Grosses Fermes (zone blanche sur le plan) et avec les autres Provinces Réputées Étrangères (zone vertes sur le plan). Vierzon était un carrefour routier et fluvial important à l'époque. Dans des récits de la fin du 15^e siècle, Vierzon était déjà identifié sur la route principale reliant Paris à Toulouse. Des ponts en bois, plus tard en maçonnerie, permettaient de franchir deux rivières importantes, l'Yèvre et le Cher. Sa situation géographique en faisait un lieu de passage incontournable, donc un point de collecte privilégié pour lever les impôts du royaume.



François avait débuté sa carrière comme Commis aux Cinq Grosses Fermes de France à Paris, on le retrouve maintenant Contrôleur des Traités à Vierzon dans cette même organisation et il est identifié Receveur pour le Roi plus tard dans l'ouest de la France, dans les provinces du Poitou et de l'Anjou. Donc il avait fait toute une carrière dans la gestion des finances du royaume et nous possédons maintenant une preuve additionnelle qu'il était monté en grade au fil des années.

Les registres paroissiaux de Vierzon nous ont aussi révélé des informations précieuses sur l'ensemble de sa famille.

Le fils aîné, Charles-Julien, que l'on connaissait sous le prénom de Julien, avait été baptisé à Vierzon le 9 novembre 1642. Son acte de baptême nous renseigne qu'il était né dix-huit mois auparavant, soit en mai 1641. Ce même 9 novembre 1642, son frère François-Marie, que l'on connaissait sous le prénom de François, avait lui aussi été baptisé à Vierzon.

La grande surprise a été de découvrir le baptême d'une fille, Marguerite, dans les

registres de Vierzon, en date du 17 avril 1649. Elle aussi était née un certain temps avant le baptême. En raison du mauvais état du document, sa date de naissance demeure incertaine ; mais fort probablement le dernier jour de janvier 1645. Contrairement à ses frères Julien et François, dont le premier est devenu

peintre et l'autre militaire, les recherches initiales sur Marguerite n'ont pas encore révélé son parcours de vie.

Du fait que tous les enfants aient été baptisés à Vierzon, mais que deux étaient nés plusieurs mois ou années avant le baptême, suppose que la famille s'était déplacé et que les parents avaient fait le choix de les faire baptiser à leur retour à Vierzon. Est-ce que Vierzon constituait une base de repli pour cette jeune famille ?

Le père François est devenu parrain cinq fois à Vierzon durant la période 1649-50. Quant à la mère Isabelle Barré, elle est identifiée marraine une seule fois à Vierzon en 1649. Le constat est que la famille laisse des traces précises à Vierzon durant les années 1642-44 et par la suite en 1649-50, donc deux périodes bien distinctes.

Ces trouvailles viennent un peu bouleverser quelques vérités généalogiques acquises au fil des années. Par exemple, est que René serait né dans la paroisse de St-Jacques-du-Haut-Pas à Paris, comme il est suggéré dans son acte de mariage de 1666 à Québec, ou quelque temps avant son baptême à Vierzon ? Cette nouvelle découverte apporte une hypothèse additionnelle, mais ne permet pas de conclure définitivement sur cette question. La même question se pose avec le fils Julien et la fille Marguerite, car ils étaient nés un certain temps avant leurs baptêmes à Vierzon.

Ces dernières trouvailles nous permettent de mettre à jour l'inventaire des données généalogiques que nous possédons sur cette famille. Les informations qui suivent reprennent uniquement les données pour lesquelles une preuve tangible existe. Ces informations permettent d'élaborer un grand nombre d'hypothèses certes, mais aucune n'est reprise dans le présent inventaire :

François HOUALLET (père)
et Isabelle BARRÉ

B : Date et lieu inconnus
M : Avant le 1^{er} juin 1639, lieu inconnu
S : Date et lieu inconnus

Charles-Julien HOUALLET (fils)
et Jeanne DELACOUR

B : Le 9 novembre 1642, Vierzon, France
(né en mai 1641, lieu inconnu)
M : Le 22 novembre 1666, Paris, France
S : Avant le 18 juillet 1716, lieu inconnu

François-Marie HOUALLET (fils)
et Magdelaine FEUGRÉ de la MALMAISON

B : Le 9 novembre 1642, Vierzon, France
M : Avant le 5 décembre 1698, lieu inconnu
S : Le 11 avril 1716, St-Germain-de-Navarre,
Evreux, France

Marguerite HOUALLET (fille)

B : Le 17 avril 1649, Vierzon, France
(née en janvier 1645, lieu inconnu)

René HOUALLET (fils)

et (1) Anne RIVET / (2) Thérèse MIGNOT

B : Le 26 janvier 1644, Vierzon, France
M(1) : Le 8 mars 1666, Québec, Canada
M(2) : Le 6 février 1679, La Pocatière, Canada
S : Le 15 janvier 1722, La Pocatière, Canada

Étiennette-Jeanne HOUALLET (fille de C.-Julien)
et Jean-Baptiste TROCHE

B : Vers 1680, lieu inconnu
M : Le 10 avril 1706, Notre-Dame-la-d'Hors,
Auxerre, France
S : Le 16 avril 1751, St-Eusèbe, Auxerre,
France

Jean-René HOUALLET (fils de C.-Julien)
et Magdelaine HÉLOIN (ÉLOIN)

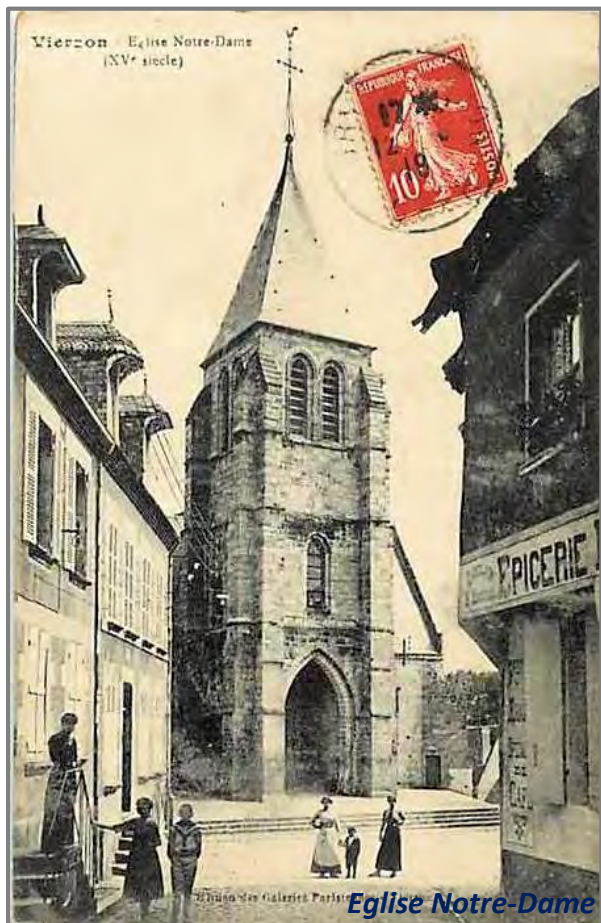
B : Date et lieu inconnus
M : Avant le 18 juillet 1716, lieu inconnu
S : Après septembre 1734, lieu inconnu

François HOUALLET (fils de C.-Julien)

B : Vers 1680, lieu inconnu
S : Le 1^{er} juin 1703, Marseille, France

Nous savons que François, fils de François, n'a pas eu d'enfants. Nous savons également que François, fils de Charles-Julien, ne s'est pas marié.

Voici quelques images additionnelles du Vierzon d'autrefois, à partir de cartes postales qui date du début du 20^e siècle :



La Tour-de-la-Prison est un beffroi érigé à la fin du 12^e siècle, en même temps que le mur d'enceinte de la ville. Il a servi de prison au 19^e et 20^e siècle. Dans les villes du Moyen Âge, le beffroi est le symbole des libertés communales obtenues du Suzerain. Sa tour abrite la cloche du ban, symbole de pouvoir destiné à appeler le peuple aux délibérations communales, les exécutions capitales ou l'approche d'un ennemi. Pour les lavoirs, sur les bords de la rivière Cher, les riverains installent d'immenses bâtisses en bois situées le long des quais ou des berges; quelquefois à côté des moulins. Ceux sur la carte postale étaient déjà en place au 19^e siècle.

Le blason de Vierzon, ici d'azur, à une tour crénelée d'argent, selon la grammaire héraldique, il renvoie au 15^e siècle, à la fin de la période médiévale. Après la guerre de cent ans, les seigneurs de Vierzon ont été bannis. La ville a été récupérée par le roi de France en 1370 et, quelques décennies plus tard, les Vierzonnais ont été appelés à s'auto-administrer. La cité s'est alors choisie un emblème, celui de la tour. En héraldique, une tour droite est le symbole de la féodalité, de la soumission à un seigneur. Une tour penchée signifie au contraire la chute du pouvoir seigneurial. Longtemps penchée, elle a un jour été représentée dressée vers le ciel, à partir des années 1920. Faut-il croire que les Vierzonnais la voit penchée ou droite en fonction de leur humeur ?

Jeannine Ouellet, membre n° 2168

Jean-Louis Ouellette, membre n° 2821

Source des images :

Carte des traites : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Traites>

Cartes postales anciennes : www.delcampe.net

Réf. : revue Le Hoûallet, vol. 48, No 2, été 2016